



APMEP - Régionale de Franche-Comté

Lettre d'informations n° 1

Novembre 2011

Contact : philippe.leborgne@univ-fcomte.fr

Courrier postal à adresser à : Philippe Le Borgne - UFR-ST, Département Mathématiques - 16 route de Gray - 25030 BESANCON CEDEX

La Régionale de Franche-Comté de l'Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public se propose d'informer les collègues de mathématiques de l'Académie de Besançon des actions conduites par l'APMEP, au niveau régional et au niveau national, par l'intermédiaire d'une lettre d'information dont voici le premier numéro.

Table des matières

1 Informations régionales	1
2 Témoignages et débats du 12 octobre 2011	2
3 Informations nationales	4

1 Informations régionales

Assemblée générale 2011 de la Régionale

L'assemblée générale de la Régionale APMEP s'est tenue le mercredi 12 octobre 2011 à 17 h 00 dans les locaux de L'UFR-ST de l'Université de Franche-Comté, à la suite des échanges sous forme de témoignages et débats dont le compte-rendu est donné à la page suivante.

Le **comité 2011** est constitué de : Anne-Marie Aebischer, Monique Cabon, Michel Chavigny, François Couturier, Jean-Pierre Grangé, Michel Henry, Christiane Koesler, Françoise de Labachellerie, Hombeline Languereau, Philippe Le Borgne, François Pétiard, Sandrine Rivière, Éric Trouillot.

Le **bureau 2011** est constitué de : François Couturier, Jean-Pierre Grangé (secrétaire), Michel Henry (vice-président), Françoise de Labachellerie (secrétaire), Philippe Le Borgne (président), François Pétiard (trésorier), Éric Trouillot.

Projets

Joël Garnier, professeur de philosophie, proposera, à travers une conférence en janvier ou février, d'examiner la question du réel et de ses modèles à travers les rapports mathématique / physique, en incluant éventuellement une référence aux sciences sociales pour étendre la question à la réalité humaine. Cela permettra d'évoquer les perspectives philosophiques classiques de l'épistémologie et de conclure en montrant comment le réel microscopique a imposé à la physique des XX^e et XXI^e siècles de repenser la notion de modèle, d'objectivité et de réalité.

Un courrier précisant la date et le lieu de cette conférence sera envoyé ultérieurement.

Renouvellement du comité national de l'APMEP

Éric Trouillot finit son mandat cette année, son poste est donc à pourvoir. Les candidats sont présentés par la régionale, après élection par le comité. Les « professions de foi » sont ensuite à envoyer avant fin décembre 2011 à Eric Barbazo (barbazo@wanadoo.fr) et à Mickaël Gagin (m.gagin@free.fr), avec copie à Oriane Sallard (secretariat-apmep@orange.fr). Les personnes intéressées peuvent contacter Philippe Le Borgne.

2 Témoignages et débats du 12 octobre 2011

La demi-journée s'est déroulée sous la forme de témoignages autour de deux questions vives d'actualité en lien avec la mise en place des réformes : le socle commun au collège et l'accompagnement personnalisé au lycée.

Il est prévu de faire remonter nos observations et nos propositions à l'occasion des prochaines journées nationales de l'APMEP à Grenoble, auprès des responsables des commissions collège et lycée, et également lors de l'assemblée générale.

Mise en place du socle commun en collège

1. Les textes officiels

La loi d'orientation et de programme du 23 avril 2005 stipule (voir article 9) que « la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun ». En application de cette loi, le décret du 11 juillet 2006 organise le socle commun selon sept grandes compétences, elles-mêmes déclinées en « sous-compétences ». Une centaine de « sous-compétences » sont ainsi à valider au cours de la scolarité au collège, certaines concernent simultanément plusieurs disciplines. Un livret personnel de compétences atteste au final de l'acquisition (ou non) des connaissances et compétences du socle commun.

2. Les témoignages de réalités sur le terrain

Les témoignages et débats ont porté surtout sur l'évaluation des compétences du socle, qui semble être la difficulté essentielle.

Dans un collège, une expérimentation d'évaluation sans note, uniquement par compétences, a été faite dans une des classes de 6^e, et les élèves ayant déjà eu l'habitude de ne pas être notés à l'école primaire, cela n'a pas provoqué de changement pour eux. L'évaluation s'est faite par l'intermédiaire d'une grille réunissant 37 compétences issues de la grille officielle, avec des points verts et rouges. Cette expérimentation s'est poursuivie en classe de 5^e avec les mêmes élèves. Un retour à la notation chiffrée s'est fait en classe de 4^e pour ces élèves. Dans les classes où ont été maintenues les notes, l'évaluation des compétences s'est faite en plus de l'évaluation chiffrée. L'absence de note chiffrée ne semble pas avoir eu d'incidence sur la motivation des élèves. Il semblerait qu'une expérience « sans note » ait lieu cette année dans une classe de 2^{de} de l'académie.

Dans un autre collège, l'évaluation par compétences s'est mise en place l'an dernier dans les classes de 3^e. Des collègues ont participé à des stages de formation sur l'évaluation par compétences, mais le travail de constitution des grilles d'évaluation restaient à leur charge et celles utilisées ont été réalisées à partir de grilles proposés par le site « SACoche » (<http://sacoche.sesamath.net/>). La validation finale du livret de compétences pour chaque élève s'est faite en réunissant l'ensemble de l'équipe pédagogique avec la principale du collège. La validation du livret de compétences est en principe nécessaire à l'obtention du Brevet des Collèges. Néanmoins des élèves qui n'avaient pas eu leur livret validé lors de cette réunion ont malgré tout obtenu leur Brevet.

3. Quelques constats

La grille nationale est faite pour des compétences pluridisciplinaires, elle n'est pas directement exploitable en mathématiques, et les grilles utilisées par les collègues sont plus proches de savoirs mathématiques.

La variabilité de l'évaluation d'un établissement à l'autre ne permet pas de garantir une unité nationale, ni même régionale.

Un des objectifs d'une évaluation par compétences est de mieux cerner les difficultés des élèves afin de mieux les aider. Cela suppose de pouvoir revenir avec certains élèves sur les compétences non acquises alors que d'autres élèves peuvent et doivent progresser vers d'autres compétences. Or ni les horaires actuels, ni les effectifs des classes ne permettent ce retour. La difficulté rencontrée vient principalement de la coexistence de deux systèmes d'évaluation (notation chiffrée pour le Brevet des Collèges, évaluation par compétences pour le socle commun). En plus d'une lourdeur excessive, cela amène à l'utilisation de deux systèmes antagonistes Il semblerait d'ailleurs que nous soyons un des seuls pays où fonctionne cette dualité, et il nous paraîtrait préférable d'opter pour l'un ou pour l'autre (« ou » exclusif!)

Nous aimerions que le comité national de l'APMEP se penche particulièrement sur ce dernier point pour clarifier la situation.

Mise en place de l'accompagnement personnalisé au lycée général et technologique

1. Les textes officiels (BO spécial du 4 février 2010)

L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation. Il s'adresse à tous les élèves tout au long de leur scolarité au lycée, à raison de 72 heures annuelles, soit environ 2 h par semaine. En classe de seconde, il doit permettre à l'élève de se doter de méthodes, en première il doit favoriser l'acquisition de compétences propres à chaque voie et développer le projet d'orientation post-bac. Mis en place à la rentrée 2010 en 2^{de}, à la rentrée 2011 en 1^{re}, il le sera en classe terminale à la rentrée 2012.

2. Les témoignages de réalités sur le terrain

Dans un lycée, l'une des heures hebdomadaires est assurée par le professeur principal, en classe entière, pour les problèmes administratifs, l'utilisation du CDI, les projets d'orientation. Pendant la deuxième heure, les classes sont regroupées par 2 (ou par 3), et 4 (ou 6) professeurs de différentes disciplines encadrent les différents groupes (de 15 à 20 élèves). Des professeurs n'ont pas leurs élèves habituels, et chacun ne voit chacun des groupes que très peu d'heures. Dans cette heure plus disciplinaire peuvent être abordés des questions de méthode (comment apprendre un cours, à quoi ça sert de démontrer...), et des contenus mathématiques (bases de calcul, ...).

Dans un autre lycée, chaque classe est accompagnée par deux enseignants. L'AP n'est pas disciplinaire, plutôt sous la forme d'aide aux devoirs, à la demande des élèves, ou bien plus méthodologique (utilisation du CDI, travail sur tableur, activités mentales, aide à l'orientation). L'aide ne se fait pas forcément dans la discipline de l'enseignant.

Dans un autre lycée encore, à partir de deux classes sont constitués 3 groupes (environ 24 élèves par groupe). Une heure est plutôt disciplinaire, l'autre plutôt méthodologique, les séances ont lieu à l'heure du repas, les enseignants peuvent avoir des élèves qu'ils ne connaissent pas par ailleurs. Enfin, un dernier témoignage : les élèves d'une classe de 1^{re} STI2D bénéficient de 3 heures hebdomadaires d'AP, encadrés par 6 de leurs enseignants. Chaque enseignant est rétribué pour une heure par quinzaine, mais assure (de son plein gré) une heure par semaine. Chaque groupe (de 14 élèves) est donc encadré par deux enseignants qui les connaissent. Le travail est centré sur un projet de fabrication d'une mini-fusée qui se déroule sur l'année.

3. Quelques constats

Il ressort de l'ensemble des témoignages que la mise en place de l'AP demande une dépense d'énergie colossale pour un apport souvent décevant.

Au collège, il est parfois dit aux parents que leur enfant, bien qu'ayant des difficultés, peut aller au lycée où il bénéficiera d'un accompagnement personnalisé, alors que le peu de moyens alloués ne permet nullement un suivi adapté à des élèves en difficultés, notamment en raison d'effectifs pléthoriques.

La mise en place de l'AP s'est faite en 2^{de} au détriment des deux heures d'AI (aide individualisée) existant jusqu'alors (une heure en mathématiques et une heure en français).

La répartition des heures d'AP sert souvent de variable d'ajustement pour les emplois du temps, l'aspect pédagogique étant mis de côté. En voici quelques conséquences plutôt néfastes :

- l'accompagnement personnalisé n'est pas toujours fait par un enseignant de la classe, cela pose un problème de suivi, est contre-productif, et même nuisible pour les élèves en difficultés.
- un enseignant peut être amené à intervenir sur une discipline autre que la sienne, notamment lors de l'aide aux devoirs (il joue alors davantage un rôle de parent que d'enseignant). Les heures d'AP sont prises sur le quota d'heures attribuées aux dédoublements, et dans certains établissements cela a entraîné la perte des heures de dédoublement en mathématiques, en 2^{de} ou en 1^{re}. Ceci est particulièrement incohérent compte-tenu des attentes du programme de mathématiques concernant la mise en activité des élèves pour la résolution de problèmes, par exemple avec l'utilisation de logiciels adaptés. Ce problème de perte du dédoublement nous paraît un problème particulièrement inquiétant pour la qualité de la formation des élèves, et nous aimerions que le comité national de l'APMEP intervienne auprès de l'institution sur ce point.

3 Informations nationales

Journées nationales de Grenoble

Les journées nationales de l'APMEP se sont déroulées à Grenoble du 22 au 25 octobre 2011, et comme il en avait été décidé lors de la journée de la Régionale du 12 octobre, la tonalité de nos débats a été transmise lors des commissions collège et lycée, et lors de l'Assemblée Générale.

Le socle commun au collège

Nous sommes en phase avec la désorganisation générale des conditions d'application du socle commun ! Il a été demandé avec insistance que l'APMEP prenne une position forte sur ce sujet, il a même été proposé de trancher entre les modes d'évaluation en essayant d'expliquer que c'était très certainement l'erreur principale, à savoir mélanger deux systèmes d'évaluation (sommative et par compétences) antagonistes. Le sujet sera au débat du prochain comité national.

L'accompagnement personnalisé au lycée

Des remarques concernant la confusion de la mise en place de l'accompagnement personnalisé dans d'autres académies ont été citées. Il a aussi été rappelé qu'une enquête sur l'AP était menée par l'APMEP au niveau national, en seconde l'année dernière, en première cette année. Cette enquête se trouve sur le site de l'APMEP, tous les collègues peuvent y participer à l'adresse :

<http://www.apmep.asso.fr/Enquete-sur-l-enseignement-des>

Positions et revendications de l'APMEP

Les positions de l'APMEP sont déclinées dans deux textes complémentaires :

- un « Texte d'orientation » rédigé en 2010, et approuvé par les adhérents suite à un vote en septembre 2010 ; il exprime des positions relativement générales et pérennes, sur l'enseignement des mathématiques (de la maternelle à l'université) ;
- un texte intitulé « Propositions et revendications », élaboré en 2011, et approuvé par le comité national de juin ; ces propositions s'appuient sur un certain nombre de constats qui interpellent l'APMEP.

Ces deux textes sont consultables en ligne à l'adresse :

<http://www.apmep.asso.fr/Positions-et-revendications-de-l#Pro>

Par ailleurs, un texte a été envoyé par l'APMEP aux candidats à l'élection présidentielle de 2012, texte consultable en ligne sur le site de l'association (<http://www.apmep.asso.fr/>), à la rubrique « Actualités de l'APMEP ».

